

*Énergies renouvelables,
soyons tous acteurs du changement et de la réussite de la transition énergétique !*

08 février 2023

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté le projet de loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables à la suite de l'accord trouvé en commission mixte paritaire le 24 janvier. France Énergie Éolienne (FEE) et l'Union Française de l'Électricité (UFE) se félicitent du signal envoyé à l'opinion publique et rappellent, dans le prolongement des scénarios Futurs énergétiques 2050 de RTE, qu'un développement accéléré et significatif des EnR sont indispensables à l'atteinte de la neutralité carbone.

Pour ce faire, notre seule boussole doit être la sortie des énergies carbonées, le développement de l'industrie décarbonée, et la souveraineté énergétique de la France. En introduisant une planification territoriale responsabilisant les élus, une planification du développement de l'éolien en mer apportant de la visibilité, une répartition de la valeur avec les territoires et les citoyens, tout en considérant le socle que constituent les réseaux de distribution et de transport d'électricité, ce texte se saisit d'enjeux essentiels et affirme une méthode française pour accélérer le développement des énergies renouvelables.

Le projet de loi adopté appréhende également les enjeux relatifs au foncier et à l'implantation des projets (friches, délaissés autoroutiers et ferroviaires, toitures, parkings, agrivoltaïsme) en organisant une hiérarchie des espaces, aux délais d'instruction et au contentieux, au partage de la valeur et à l'appropriation des projets, ou encore à l'hydroélectricité, qui ne figurait pas dans le projet de départ. A ce titre, il crée les conditions qui permettront de passer d'une logique d'acceptabilité à une logique d'appropriation des projets.

Si certaines mesures auraient pu aller encore plus loin notamment sur la question de la reconnaissance de l'intérêt public majeur des énergies renouvelables, FEE et l'UFE saluent l'enrichissement du texte et insistent sur l'indispensable poursuite de la montée en compétence des parlementaires sur les questions énergétiques, en s'appuyant notamment sur les travaux de RTE.

Désormais, l'accélération doit se traduire dans la mise en œuvre réglementaire et opérationnelle de la loi ainsi que dans le rythme de développement des EnR afin de leur permettre de jouer tout leur rôle en matière de contribution à la sécurité d'approvisionnement et de souveraineté. De nombreux décrets devront préciser les modalités d'application du texte. Il s'agira de mobiliser l'ensemble des parties prenantes – collectivités territoriales, services déconcentrés et administration centrale – pour commencer à relever le grand défi qui se présente à nous le plus rapidement possible.

La transition énergétique est une aventure humaine pleine de sens, créatrice d'emplois et qui offre des parcours professionnels stimulants au cœur des territoires. La filière électrique sera pleinement mobilisée et force de proposition dans les semaines et mois à venir pour placer la France sur la trajectoire de la neutralité carbone, et lui permettant d'atteindre ses objectifs en matière de développement des énergies renouvelables à l'horizon 2030, à l'instar de ses voisins européens.



A propos de France Energie Eolienne :

Créée en 1996, France Energie Eolienne, représente, promeut et défend l'énergie éolienne en France. L'association rassemble plus de 330 membres, professionnels de la filière éolienne Française, qui ont construit plus de 90% des turbines installées sur le territoire français et en exploitent plus de 85%.

Contacts presse :

Agence Hopscotch : Mina Remesy – 06 60 22 11 07 – mremesy@hopscotch.fr

France Energie Eolienne : Mattias Vandenbulcke – mattias.vandenbulcke@fee.asso.fr

A propos de l'Union Française de l'Electricité :

L'Union Française de l'Electricité (UFE) est l'association professionnelle du secteur de l'électricité. Elle représente les entreprises de l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur électrique français : producteurs, gestionnaires de réseaux, fournisseurs d'électricité et de services d'efficacité énergétique.

Elle regroupe plus de 500 entreprises, avec plus de 300 000 emplois directs et indirects sur l'ensemble du territoire français. Acteur français et européen majeur engagé dans la lutte contre le changement climatique, l'UFE déploie son expertise pour accélérer la transition vers une société neutre en carbone. Elle représente aussi les employeurs du secteur au sein de » la branche des industries électriques et gazières.

Contact presse :

Union Française de l'Electricité : Rudy Cluzel – 06 58 22 96 14 – rudy.cluzel@ufe-electricite.fr